

PV de la réunion du Conseil Municipal Du 19 JUILLET 2024

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Agnès PANGAUD, Alexandre ROCHE, William LAFAY, David PALMIER, Pierre POINSON, Christian PATURAL, Michel CELLIER, Nelly DUPUY, Peggy DAMAS, Natacha BELLEZY et Joao FERREIRA

Absentes excusées : Patricia GATTE qui donne procuration à Alexandre PALMIER
Et Claudine DALIBON qui donne procuration à Alexandre ROCHE
Secrétaire de séance : William LAFAY

Débat sur les orientations du PADD du PLUi :

Monsieur le Maire donne la parole à l'ensemble des élus qui ont été destinataires du document en amont. L'assemblée prend note des orientations de ce document sans commenter.

Suite à donner au vote sur le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique, et donne le résultat du référendum local.

Il y a eu 178 votants sur 544 inscrits, avec un résultat : 134 OUI et 44 NON

L'assemblée échange sur ces chiffres et note que la population est très majoritairement favorable à la pose de caméras. Maintenant le Conseil Municipal doit se positionner sur le sujet et la question est de savoir s'il souhaite suivre le résultat du référendum ou pas.

Il est donc procédé au vote à bulletins secrets et le résultat est 13 OUI et 2 NON.

Le Conseil Municipal va donc signifier à la mairie de Boen que la mairie de Trelins souhaite intégrer le projet intercommunal de pose de caméras de vidéosurveillance sur son territoire tout en rappelant que cette décision n'est valable que dans le respect des conditions financières annoncées lors de la réunion publique.

Programme Voirie (affaissement route des coteaux, chemin des sagnes,...)

Gaëtan Guillot explique que la commission voirie a constaté que la route des coteaux à la hauteur de la maison Gaumond à Valezy montre à nouveau des signes importants d'affaissement. Ainsi, M Venet, technicien de Loire Forez agglomération a proposé un devis de réfection que la commission juge un peu élevé et pas forcément adapté.

La commission voirie propose donc au conseil municipal de confier le chantier à notre agent de voirie qui aura recours à une entreprise pour la fourniture des matériaux (ciment et enrobé).

Au terme de cet exposé, Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletins secrets. Il en résulte : 13 voix sont pour confier le travail à notre agent, 1 voix pour confier le travail à l'entreprise choisie par LFa et 1 vote blanc.

Concernant le chemin des Sagnes, chaque élu a pu se rendre sur place depuis la précédente réunion. Monsieur le Maire explique que l'apiculteur ayant lu le compte rendu et ayant relevé les remarques de William Lafay, se propose de financer lui-même la réfection du chemin, c'est-à-dire de financer la mise à plat de cette partie de chemin communal.

L'assemblée délibère et procède au vote à bulletins secrets. Il en résulte 13 voix pour autoriser l'apiculteur à faire aplanir à ses frais le chemin des sagnes jusqu'à ses ruches et 2 voix contre.

Monsieur le Maire se chargera d'en faire part à l'apiculteur et la commission voirie se chargera de la surveillance du chantier.

Bilan sur l'intervention de Audrey Aivazian et Nathan Guillot

Monsieur le Maire rappelle que Madame Audrey Aivazian a travaillé sur la commune du 25/4/24 au 12/7/24 à raison de 20h hebdomadaires rémunérées au smic. Elle a donné entière satisfaction, en plus de ses missions d'entretien des espaces verts, elle a accepté de prendre en charge l'entretien de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que Monsieur Nathan Guillot a travaillé gratuitement dans le cadre d'un stage du 27/5/24 au 28/6/24 à temps complet soit 175 heures.

Compte tenu que celui-ci a également donné entière satisfaction, et pour remplacer Mme Aivazian et permettre d'apporter de l'aide à notre agent de voirie, nous avons signé un contrat de travail pour la période du 15/7/24 au 2/8/24 à raison de 20h hebdomadaires payées au smic et du 26/8/24 au 30/8/24 (au retour de vacances de notre agent titulaire) à temps complet toujours payé au smic.

Au retour du premier mois de stage, l'éducateur de l'école a constaté que Nathan avait progressé au niveau de l'assurance en soi, et qu'il avait réussi à s'intégrer dans une équipe sans problème. Il propose donc à la mairie d'accueillir Nathan Guillot en stage 15 jours par mois à temps complet pendant la prochaine année scolaire pour lui permettre un plein épanouissement et une prise de confiance en soi qu'il trouvera dans la durée et la stabilité de ce stage. Monsieur le Maire est ravi de cette opportunité et propose à l'assemblée de la saisir d'autant plus que notre agent communal est lui aussi également ravi de travailler avec Nathan. Monsieur le Maire rappelle la règle applicable à l'accueil de tous les stagiaires. Le versement d'une gratification mensuelle au stagiaire est obligatoire dès lors qu'il est accueilli par l'entreprise plus de 2 mois consécutifs, et si la présence n'est pas continue, la gratification doit être versée à partir de la 309^{ème} heure de stage. Monsieur le Maire proposera d'appliquer le montant minimum fixé par l'Urssaf (4.35€ au 1/1/2024) et rappelle également que cette gratification est exempte de cotisations.

William Lafay prend la parole et dit : « à mon avis il ne faudrait pas accueillir toujours le même stagiaire pour des raisons d'objectivité, et de plus il serait plus enrichissant pour lui de découvrir un autre terrain de stage avec d'autres équipes professionnelles ».

Monsieur le Maire comprend que les raisons d'objectivité visent le fait que Nathan est le frère de Gaëtan Guillot. Monsieur le Maire souligne que ce n'est pas ce critère qui fait qu'il a envie de l'accueillir mais bien le fait qu'il s'agit d'un jeune treloinois, scolarisé en institut, travailleur, respectueux et qui a donné entière satisfaction à notre agent Thierry Derory, à Audrey Aivazian (qui est encore plus à même d'apprécier par le fait qu'elle est éducatrice spécialisée), aux élus et à l'ensemble de la population. Monsieur le Maire souligne qu'il n'a eu que des échos positifs sur le travail de Nathan Guillot.

Concernant le fait qu'il serait plus enrichissant pour lui de découvrir un autre terrain de stage avec d'autres équipes professionnelles, son éducateur n'est pas de cet avis. Nathan a besoin de stabilité et d'être entouré de peu de personnes pour être en confiance. Il connaît Trellins par cœur, connaît toutes les routes et tous les chemins, il est dans son environnement ce qui lui permet de ne pas avoir de stress. Monsieur le Maire rappelle à William qu'il s'agit d'un jeune en difficulté.

William Lafay répond qu'il a eu écho de certaines personnes qui considèrent que la mairie fait du favoritisme.

Monsieur le Maire répond que Gaëtan Guillot n'a jamais été à l'initiative de cet accueil et souligne qu'il ne prend part ni au débat, ni au vote. Monsieur le Maire donne la parole aux autres élus autour de la table qui reconnaissent la valeur professionnelle de ce jeune homme. Que tous les élus autour de la table sont à même de choisir en leur âme et conscience le bien fondé de cet accueil ou pas.

Les échanges étant terminés, le conseil municipal vote à bulletins secrets pour ou contre l'accueil de Nathan Guillot en stage pendant 1 an à raison de 15 jours par mois. Le résultat est le suivant : 13 pour et 1 contre, (Gaëtan Guillot ne vote pas). Monsieur le Maire signera donc la convention de stage.

Cette décision prise, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si l'assemblée n'est pas gênée par la règle de faire travailler un jeune en stage gratuitement pendant 308 heures sachant qu'il a déjà fait 175 heures en juin.

Monsieur le Maire propose que lors de stage de longue durée, la mairie pourrait aider au financement de leçons du permis de conduire jusqu'à hauteur de 1800 euros en signe d'aide et de motivation à l'acquisition d'apprentissage indispensable en milieu rural.

William Lafay est sceptique sur le fait que la commune finance des leçons de conduite sous prétexte de donner une rémunération supplémentaire pour un stage. Selon lui, cela s'apparente à du favoritisme. Monsieur le Maire répond que c'est tout le contraire. Le conseil municipal pourrait décider de payer plus cher les heures effectuées pour compenser les gratuites, et le jeune serait libre de dépenser ce supplément comme il le souhaite. Le fait de financer des heures de conduite montre bien la volonté de la commune de motiver le jeune à obtenir le permis de conduire afin de lui permettre un meilleur accès au monde du travail. Une personne qui veut travailler dans les espaces verts a besoin d'être titulaire du permis de conduire. Financer cet apprentissage dans le cadre de stage de longue durée oblige le jeune à se motiver et à s'investir personnellement et par ce biais la commune pourrait être fière d'avoir participé au financement d'une formation qualifiante indispensable dans la poursuite du métier.

Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets (Gaëtan Guillot ne prend pas part au vote). Le résultat est 13 voix pour financer les leçons de conduite et 1 voix contre.

Modification de demande de subvention projet du Mortier

Monsieur le Maire explique que l'équipe 1 du club de foot monte en 1^{ère} division. Ceci implique que si nous souhaitons qu'elle continue de jouer sur le terrain de Trelins, il est obligatoire de clôturer le terrain. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention a été faite auprès du Département et auprès de l'Agence Nationale du Sport pour nous aider à financer des mains courantes autour du terrain. Face à cette nouvelle obligation, Monsieur le Maire propose de modifier la demande de subvention par la demande d'aide au financement de grillage de clôture en lieu et place du financement des mains courantes.

Tonio Ferreira explique que le devis de clôture par un grillage s'élève à 25 130 € HT contre celui des mains courantes qui s'élève à 22 538 € HT. Il explique également que le projet serait de fermer le terrain de foot et celui de l'entraînement pour éviter l'intrusion des voitures et des caravanes par les gens du voyage.

Nelly Dupuy demande alors si l'accès sera interdit pour tout le monde. Pierre Poinson répond qu'il y aura un portillon qui ne sera pas fermé à clé et qui permettra l'accès aux piétons comme actuellement.

Le conseil municipal procède ensuite au vote à bulletins secrets pour savoir si on modifie la demande de subvention ou pas. Le résultat est : 13 voix pour modifier et 1 vote blanc (Tonio Ferreira ne prend pas part au vote en qualité de Président du foot).

Bilan peinture abri bus et renouvellement du conseil municipal d'enfants

Nelly Dupuy rappelle le projet de fresque sur l'abri bus élaboré par le CME avec l'aide de Mme Peytour. La fresque a pu être réalisée le 15/6/2024 et inaugurée le 13/7/24. Les enfants sont très satisfaits de leur travail et nous ne pouvons que les remercier car c'est vraiment une belle réussite.

Nelly Dupuy explique que nous avons procédé à l'élection de 3 nouveaux membres du CME. Il y a eu 6 candidats pour les 3 postes à pourvoir. Les résultats étaient serrés et ce sont Vanille MUSSARD, Léo VERNAY et Maëlline RONZE qui ont été élus. Au cours du prochain CME, il sera procédé à l'élection du nouveau maire et 1^{er} adjoint en sachant que ceux qui ont exercé cette fonction jusqu'à maintenant ne peuvent se représenter.

Nelly Dupuy est en train de travailler sur l'organisation de la visite du Senat qui devrait avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint.

Nelly Dupuy demande de l'aide parmi les élus pour gérer le CME compte tenu de son changement professionnel l'engageant à une surcharge de travail. Natacha Belezzy lui propose de la seconder, elle peut être disponible à partir de 19 h en semaine et le samedi après-midi. William Lafay répond qu'il ne pourra donner une réponse qu'en septembre en fonction de son emploi du temps professionnel. Nelly suppose que Claudine Dalibon absente sera d'accord pour continuer d'y participer.

Convention autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage GRP

La Fédération Française de Randonnée de la Loire nous soumet une convention pour la mise en place du GRP Cote du Forez Nord. Le balisage sera réalisé par LFa et la FFRandonnée sera responsable de l'entretien de celui-ci. La commune s'engage à assurer la libre circulation des randonneurs en entretenant les chemins concernés. L'assemblée approuve la signature de cette convention en soulignant que le tracé utilise beaucoup de route goudronnée.

Concours de pétanque des élus

Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation de la mairie de Sail-Sous-Couzan qui organise le concours le samedi 7 septembre. Six élus souhaitent y participer, il est donc décidé d'inscrire 2 triplettes.

Proposition de LFa de création d'un service commun DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Monsieur le Maire explique que la commune est responsable de ses bornes et bâches pour lutter contre l'incendie. La mairie doit faire peser et contrôler ses installations tous les 4 ans et prendre un arrêté avec en annexe le rapport du contrôle le tout étant ensuite transmis au SDIS. Monsieur le Maire propose de ne pas intégrer ce service et de continuer de gérer seul. L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le mail reçu de LFa qui met en œuvre la compétence GEMAPI à l'échelle du territoire et qui cherche à renforcer le volet prévention des inondations. Michel Cellier se propose de suivre ce dossier.

Village étoilé

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de LFa qui nous propose de soumettre notre candidature au concours « Villes et villages étoilés » afin de montrer notre engagement dans notre politique volontariste en matière d'éclairage public. Le Conseil Municipal échange sur le sujet et certains élus pensent qu'il est important de montrer notre effort, notamment pour les touristes et d'autres élus pensent qu'il est inutile d'afficher encore de nouveaux panneaux aux entrées du village. Le conseil municipal passe au vote à bulletins secrets. 6 voix pour participer au concours, 8 voix contre et un vote blanc.

Questions diverses :

Alexandre Roche et Michel Cellier demandent si la consultation pour les travaux intérieurs de la salle des fêtes est lancée. Gaëtan Guillot répond qu'il va prendre contact avec les artisans le mois prochain.

Natacha Belezzy présente la demande des membres de la bibliothèque qui aimeraient qu'une fresque soit créée sur le mur de la bibliothèque représentant un renard en train de lire. Natacha présente le devis d'un artiste local. Monsieur le Maire propose de faire également réaliser un nouveau logo pour la mairie. Après discussion, l'assemblée souhaite plus de précision sur le devis et reporte sa décision au prochain conseil.

Agnès Pangaud demande quand la bûche incendie aux Pierres va être remplie. Monsieur le Maire dit qu'il a pris contact avec la Saur qui va poser un compteur provisoire sur un robinet à proximité et remplir la bûche. La commune devra payer la consommation.

Gaëtan Guillot informe l'assemblée qu'il a été procédé au gravillonnage de la rue des fontaines et celle des foriats dans le cadre de notre programme voirie annuel. Il explique également que la commission voirie a été informée d'un éventuel projet de création d'une ferme sur le chemin au-dessus d'Assieux qui part sur Reigneux et qui engendrerait le goudronnage de l'accès. Mais les contraintes en matière de réseaux (eau, élec, fibre,...) semblent ne pas permettre l'aboutissement de ce projet. Affaire à suivre.

Michel Cellier souhaiterait que l'assemblée réfléchisse à l'installation d'un wc au Mortier dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs. Nelly Dupuy y est également favorable, il pourrait être créé en bordure des vestiaires et serait fermé pendant la période hivernale pour éviter le gel.

Michel Cellier revient sur le fait que la commune n'a pas planté de fleurs et trouve que c'est dommage par rapport à la commission fleurissement. Il aurait aimé qu'il y ait plus de fleurs pour que le bourg soit agréable pour les habitants, ceux qui le traversent ou viennent se restaurer au restaurant de l'Eveil des Sens. Monsieur le Maire répond que cette décision a été débattue en conseil municipal et qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur le sujet. Monsieur le Maire ne va pas encore expliquer les raisons de cette décision. Pour l'an prochain, Monsieur le Maire demande à Michel Cellier de faire des propositions de fleurissement à arrosage modéré.

Michel Cellier signale que la croix de jubilé n'est toujours pas fauchée. Nous sommes en panne de débroussailleuse et attendons la pièce depuis presque un mois. Dès réception, plusieurs chantiers au fil seront entrepris dont la croix du jubilé.

David Palmier signale que la route des pierres devrait être fauchée. Elle l'a été une première fois mais on demandera à Thierry de passer une deuxième fois.

Christian Patural explique qu'il faut réfléchir comment nous allons installer les poubelles pucées de la salle des fêtes. Soit, nous choisissons des poubelles à clé soit nous choisissons de les installer dans un local fermé à clé.

La séance est close et levée à 23 h 30

Fait à Trelins, le 24 juillet 2024

Alexandre PALMIER, Maire,



William LAFAY, secrétaire,